



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 Juillet 2018

Date de la convocation : 17 juillet 2018

Nombre de délégués

- en exercice : 28

- présents : 23

votants : 23

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Mauvières, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Jean BOUTET, Christian BREC, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Serge LAMBERT, Laurent LAROCHE, Michel LÉON, Suzanne MARCHAND, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Monique PETOLON, Jean-Christophe PLANTUREUX, Gilles TOUZET, James VALLET, Michel VIOLET.

Absents : Joël ANFREVILLE (représenté par Monique PETOLON), Daniel CHEZE, Martine GARCIA, Gérard MAYAUD, Laurent ROULLET, Corinne SOULAS.

Membres suppléants présents : Bertrand BAILLARGEAT, Jean-Paul BUGEAUD, Alain CAILLÈRE, Jacqueline LAROCHE, Jeannine RICHARD, Hugues RIZET.

Absents : Luc PORTIER, Pascal TORTIGET.

Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2018 ;
- 3- Renouvellement du poste de chargé de mission « patrimoine » ;
- 4- Convention de partenariat avec la Fédération des Organisations Laïques (FOL) ;
- 5- Adhésion au Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne ;
- 6- Questions diverses ;
- 7- Informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Intervention de Martine IRZENSKI, présidente du Comité de Défense de la gare d'Argenton-Sur-Creuse ;
- Intervention de Rémi SAFAH – proposition de formation pour les secrétaires de mairie ;
- Demande de subvention de la MSA Berry-Touraine ;
- Avenant n° 1 à la convention de partenariat du 20 novembre 2015 entre la ville de Bondy et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin ;
- Vote de la tarification à appliquer sur le centre de vacances de Roussines ;
- Projet de création d'un accueil de loisirs sans hébergement ;
- Subvention exceptionnelle pour les associations du PACT 2017 et 2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1 - Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2018

Alain OVAN – point 4 - bâtiment Graphistyl : 150 000 € c'est le prix pour estimer le loyer.

Philippe GOURLAY : le loyer a été fixé par rapport au prix du mètre carré plus la construction.

Pas d'autres observations.

Le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2018 à Lignac est approuvé à l'unanimité.

Point supplémentaire – Intervention de Martine IRZENSKI, présidente du Comité de Défense de la gare d'Argenton-Sur-Creuse

Absence excusée de Martine IRZENSKI, qui est représentée par d'autres membres de l'association.

« Nous vous rappelons que depuis juillet 2017, les trains Paris-Argenton du matin et du soir ainsi que celui du soir Argenton-Paris ont été supprimés.

Nous ne pouvons plus nous rendre à Argenton après 17H30, même avec une correspondance.

Nous ne pouvons plus faire un aller-retour pour une journée de travail, de soins médicaux, de loisir ou de formation.

Nous ne pouvons plus recevoir nos relations professionnelles, nos amis, notre familles. Après le dernier train du vendredi de 17H30, le suivant arrive le samedi à 15H00... pour rentrer le dimanche à 18H00.

Des horaires qui n'incitent plus à passer le week-end à Argenton et ses abords...

Ces suppressions de notre desserte, alors que nous voyons passer vingt Intercités par jour entre Paris et Limoges, ont entraîné une forte mobilisation des argentonnois et de tous les citoyens du sud de l'Indre, région touristique dont les festivals, les hôtels et maisons d'hôtes ont déjà perdu pour certains 50 % de réservations par rapports à l'année dernière.

Pour le rétablissement des arrêts des trains Intercités en gare d'Argenton-Sur-Creuse, Nous sommes tous concernés !

La suppression de ces trains impacte au plus haut point notre quotidien, nos emplois, et toute l'activité économique et touristique de notre région.

Nous vous invitons tous à défiler avec nous de la mairie d'Argenton à la gare et à arrêter un train quelques minutes le 22 septembre 2018, 14H00 place du champ de foire. Vous munir de votre écharpe et d'une pancarte avec le nom de votre commune. »

Adhésion au comité de défense : pour les mairies de moins de 1 000 habitants 20 €, au-dessus 50 €.

Cotisation libre à partir de 2 €.

Point supplémentaire – Intervention de Rémi SAFAH – proposition de formation pour les secrétaires de mairie

Il y a un manque de communication de manière général.

La BGE Indre travaille avec le CNFPT. La formation est prise en charge et il faut un nombre suffisant pour qu'elle soit faite sur place. Module : comment créer son site internet ?

Formation pour les élus pas sur Facebook mais sur Twitter.

Communes ayant répondu : Parnac – Prissac – Chaillac – Mauvières – Bêlâbre.

Jean IMBERT : retour sur le site ?

Pour l'emploi : Facebook très efficace.

Il faut 8 personnes pour la formation qui aurait lieu en octobre. Un test de positionnement sera effectué avant par une collègue.

Laurent LAROCHE : site pas mis à jour, accès limité. Facebook est plus efficace.

Rémi SAFAH reste à votre disposition.

3 – Renouvellement du poste de chargé de mission « patrimoine »

Un poste de chargé de mission « patrimoine » a été créé l'année dernière pour une durée d'un an afin d'assurer les fonctions suivantes : formalisation d'un programme de requalification fonctionnelle et architecturale du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault accompagné par la définition d'une structure d'exploitation appropriée ; suivi administratif et financier des travaux en cours.

Un agent contractuel a été recruté pour effectuer cette mission.

Ce poste devait être pris en charge à 80 % par le LEADER du VCVA. Chose qui n'a pas été faite car l'agent en charge du LEADER au VCVA a démissionné et son remplacement non assuré.

Philippe GOURLAY dit que la prise en charge sera rétroactive.

Christian BREC fait état du travail non attendu de l'agent contractuel

- l'exposition au prieuré non calée,
- statut de l'association, 2 réunions et pas de statuts définitifs,
- avancement du projet sur le prieuré pas fait,
- travaille moitié du temps à son domicile et l'autre moitié au bureau,
- vernissage pas d'organisation, pas d'invitation
- devant travailler sur le label Pays d'Art et d'Histoire (mail aujourd'hui) – acte de candidature.

Christine DEJOIE : pas très présente.

Philippe GOURLAY concernant les expositions au prieuré, la commune devait ouvrir et fermer.
Christian BREC : l'Office de Tourisme devrait intervenir. Elle devait mettre les bâches, elle ne l'a pas fait. Ce sont deux agents de la commune qui l'ont fait.
Laurent LAROCHE : pas très revalorisant pour le prieuré avis partagé par plusieurs personnes.
Jean IMBERT : élargir la fonction.
Thierry BARBIER : aménagement des salles – rester juste sur cette idée = pas fait.
Serge BEGON : l'agent est-il capable de gérer ça ?
Suzanne MARCHAND : l'agent est-il encadré ? Organisé une réunion avec la commission de la gestion du personnel en lien avec la commission du patrimoine.
Michèle BALLEST : qui fait partie de la commission de la gestion du personnel ? Son rôle est de définir sur ce que l'on pourrait faire à l'intérieur du prieuré. Qui est son référent ?
Philippe GOURLAY : son référent c'est moi.
Les membres de la commission de la gestion du personnel sont : Philippe GOURLAY, Marcel BOURGOIN, Serge BEGON et Serge LAMBERT.
Jean-Claude NOGRETTE : réfléchir, nous aider avec la commission patrimoine.
Philippe GOURLAY : étude + étude et rien.
Laurent LAROCHE : le contexte ne doit pas être le même.
Alain NEVIÈRE : Pays d'Art et d'Histoire (les Communautés de Communes d'Éguzon-Argenton Vallée de la Creuse, Marche Occitane - Val d'Anglin et Monts et Vallées Ouest Creuse) échanges intéressants, à renouveler afin que l'agent puisse avancer. Élargir sa fiche de poste avec le prieuré et le Pays d'Art et d'Histoire.
Laurent LAROCHE : il faut mettre des objectifs avec des dates.
Daniel LAFORET : le prieuré m'intéresse. Que fait-on de cet édifice ? Projet à déposer en septembre.

Renouvellement du contrat pour une durée d'un an avec un élargissement des missions : le PAH. L'agent contractuel sera placé sous la tutelle de Christian BREC, Vice-Président, en charge du patrimoine.
Et essayer de faire appel à des écoles d'architecture.
Voté à **17 voix pour et 6 abstentions.**

4 – Convention de partenariat avec la Fédération des Organisations Laïques (FOL)

Convention signée entre la CdC d'Éguzon-Argenton Vallée de la Creuse, la Commune d'Argenton-Sur-Creuse et nous.

Le P.R.A.J. (Points Relais Accompagnement Jeunes) est un dispositif mis en œuvre à partir de janvier 2014, à la suite d'une expérimentation de deux ans, financée par la CAF, menée sur le Pays Val de Creuse Val d'Anglin par deux associations : la F.O.L. et le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (M.R.J.C.), visant à montrer l'intérêt et les enjeux du développement d'une politique enfance jeunesse sur ce territoire.

Le projet, initié par les deux associations et porté par la F.O.L. vise à permettre aux adolescents (12-18 ans) de développer leurs propres projets, en complémentarité avec les propositions existantes. Il s'agit donc de proposer un service itinérant sur le territoire qui permette des rencontres sur les lieux de vie des jeunes, dans un but de faire émerger, d'accompagner et de réaliser leurs projets de loisirs, culturels, de développement local, de solidarité...

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le P.R.A.J. a reçu de la part de la C.A.F., l'agrément Espace de Vie Sociale reconnaissant un travail en faveur d'un public plus élargi.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les collectivités signataires de la présente convention et la F.O.L., gestionnaire du P.R.A.J. Elle définit notamment les objectifs, la contribution financière et matérielle des collectivités et les obligations respectives de toutes les parties.

Voté à l'**unanimité.**

5 – Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Brenne-Creuse-Anglin-Claise (S.M.A.B.C.A.C.)

Intervention de Romain FIORE, technicien rivière, au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Anglin.

Regroupe trois bassins : de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise.

Gilles TOUZET : est-ce que l'on a le choix ? Et si on n'adhère pas ?

Romain FIORE : ça coûte le même prix seul qu'à 3 et il est plus facile de travailler à 3. L'intégralité du territoire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin est concerné par le projet.

Laurent LAROCHE : on aurait pu imaginer mieux en suivant les cours d'eau mais pas la même région.

La trésorerie du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Anglin sera remise à la Communauté de Communes.

Laurent LAROCHE : décision aujourd'hui plus les communes.

Romain FIORE : la première année c'est juste une délégation de compétence. La CdC sera représentée au Comité Syndical par 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Les bases de contribution prises en compte sont 50% au prorata du nombre d'habitants et 50% au prorata de la surface de chaque collectivité adhérente et présente sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise.

Surface de la CdC = 51 432,69 ha sur les bassins versants de la Creuse et de l'Anglin.

Bassin versant	Communauté de Communes	Communes	Superficie du bassin versant	pourcentage de la commune
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Beaulieu	756,55 ha	100,00%
Anglin et Creuse	Marche Occitane Val d'Anglin	Bélâbre	4060,05 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Bonneuil	1164,44 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Chaillac	6099,17 ha	100,00%
Anglin et Creuse	Marche Occitane Val d'Anglin	Chalais	4015,8 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Dunet	940,38 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	La Châtre l'Anglin	2765,13 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Lignac	6776,6 ha	100,00%
Anglin et Creuse	Marche Occitane Val d'Anglin	Mauvières	2428,19 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Mouhet	3254,46 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Parnac	4743,96 ha	100,00%
Anglin et Creuse	Marche Occitane Val d'Anglin	Prissac	6354,7 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Roussines	2325,17 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Saint Benoit du Sault	176,93 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Saint Gilles	772,47 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Saint Hilaire sur Benaize	3316,88 ha	100,00%
Anglin	Marche Occitane Val d'Anglin	Tilly	1481,81 ha	100,00%
		TOTAL	51432,69 ha	

Adhésion de la CdC au nouveau syndicat, voté à **21 voix pour et 2 abstentions**.

Point supplémentaire – Demande de subvention de la MSA Berry-Touraine

Les délégués de la MSA Berry-Touraine échelon local de Bélâbre-Saint Benoît du Sault souhaitent organiser une journée d'action en faveur des seniors pour la prévention routière, le jeudi 4 octobre 2018 à la salle des fêtes de Bélâbre.

Dans le cadre de ses missions en matière de développement des territoires, la MSA souhaite proposer un programme riche et attractif afin de mobiliser les assurés tout régime et les associations qui travaillent au quotidien sur le territoire pour le « bien vieillir ». Ce projet sera proposé avec l'appui de partenaires institutionnels (prévention routière, Groupama, Familles Rurales...) et les collectivités locales.

Jean-Christophe PLANTUREUX : le code de la route – gratuit – avec la Préfecture.

Subvention de 500 € pour la journée d'action, voté à **22 voix pour et 1 contre**.

Point supplémentaire – Avenant n° 1 à la convention de partenariat du 20 novembre 2015 entre la ville de Bondy et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin

Une convention de partenariat « entraînant occupation temporaire du domaine public des locaux du centre de vacances de Roussines » entre la Ville de Bondy et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin a été signée le 20 novembre 2015, pour une durée de douze ans avec effet au 1er janvier 2016.

L'article 4.1 de ladite convention interdisait à la Communauté de Communes Marche Occitane - Val d'Anglin de sous-louer les locaux mis à disposition, sans autorisation préalable de la Ville de Bondy.

Or, dans un souci de simplification de la gestion du centre de vacances « le Pêcher » à Roussines, la Ville de Bondy, par avenant, a décidé d'autoriser la Communauté de Communes Marche Occitane - Val d'Anglin de sous-louer les locaux, à mettre cet équipement à disposition des associations locales, selon le calendrier préalablement défini avec la Ville de Bondy et sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation préalable de cette dernière (délibération n° 1008 du 17 mai 2018).

Voté à l'**unanimité**.

Lors du prochain conseil, il faudra voter la tarification à appliquer sur le centre de vacances de Roussines.

Point supplémentaire – Projet de création d'un accueil de loisirs sans hébergement

Il était prévu avec la Ville de Bondy sauf que Familles Rurales de Saint-Benoît-du-Sault a fait faux bond. Suzanne MARCHAND : ce matin le décret n'est toujours pas paru. Le mercredi resterait du périscolaire (semaine ou il y a de l'école).

La CdC n'a pas la compétence du périscolaire.

Question : la CdC répond au besoin des familles sur les Communes ?

Qui dit création dit recrutement de personnel.

Accord de principe sur la création d'un centre de loisirs sans hébergement sur le site du Pêcher à Roussines. Projet à approfondir.

Point supplémentaire – Subvention exceptionnelle pour les associations du PACT 2017 et 2018

Suite à la baisse du montant des subventions octroyées par la Région Centre-Val de Loire pour le PACT 2017 et 2018, les associations porteuses de projet se sont retrouvées en difficulté financière. Une perte globale de 17 256,82 €.

Subvention attribuée en fonction des budgets artistiques.

Alain OVAN : vaut mieux être artistes qu'artisans...

La subvention de la Région Centre-Val de Loire pour le PACT 2017 était de 50 000 € et nous avons perçu 36 743,18 € et pour le PACT 2018, la subvention sera de 36 000 € au lieu de 50 000 € donc une perte de 14 000 €.

Afin de combler le manque à gagner des associations, la CdC peut-elle leur verser une subvention exceptionnelle ?

Voté à 20 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

Sur quel montant, la perte globale 17 256,82 € ou la différence de la Région 14 000 €.

Voté à 9 voix pour, pour le montant de 17 256,82 €.

Voté à 11 voix pour, pour le montant de 14 000,00 €.

Subventions exceptionnelles proposées (la répartition a été faite au prorata de leur manque à gagner) :

Asso. RELAIS	300 €	Asso. Festiv'en Marche	2 950 €
Asso le Temps Suspendu	3 000 €	Asso. Le Caboulot Tracté	3 014 €
Asso. Les Terrasses	194 €	Compagnie des Songes	4 382 €
Asso les Amis de la CdS	160 €		

Voté à 20 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

11 – Questions diverses

* Le personnel communautaire

Michel BALLET expose le mal être d'un agent du service administratif.

Il faut réunir la commission de la gestion du personnel, rapidement, pour améliorer le travail du personnel communautaire.

Il faudrait également nommer des élus référents disponibles pour la colonie de Bondy et la voirie.

Alain OVAN : réunion sur les IFR absolument avant la réunion avec le Préfet en septembre.

Musée de Prissac : géré par la commune.

12 – Informations diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 15.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 25 septembre 2018 à 18H30 à Mouhet.

Le Président, Philippe GOURLAY

